



SUPRACID *select*

DETERGENT DESINFECTANT DESINCRUSTANT ALIMENTAIRE

Réf. 771707B

Avantages produit

Nettoyant puissant destiné à éliminer les dépôts de tartre et de salissure minérale. Idéal pour les opérations de remise en état des sols et des surfaces alimentaires fortement encrassées (carrelages,...).

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES

Bactéricide EN 1276 à 0,5% en 5 min à 20°C en conditions de saleté sur *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Enterococcus hirae*, *Staphylococcus aureus*

Bactéricide EN 13697 à 2% en 5 min à 20°C en conditions de saleté sur *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Enterococcus hirae*, *Staphylococcus aureus*

Levuricide EN 1275 à 0,5% en 15 min à 20°C en conditions de saleté sur *Candida albicans*

Levuricide EN 13697 à 2% en 15 min à 20°C en conditions de saleté sur *Candida albicans*

MODE D'EMPLOI

Dosages :

Nettoyage : 3% en canon à mousse.

Remise en état : de 5 à 15 % dans l'eau

Entretien : de 1 à 5 % dans l'eau

Appliquer la solution sur la surface à nettoyer. Laisser agir 5 min minimum.

Broser si nécessaire puis rincer abondamment à l'eau claire.

Désinfection : se référer aux normes ci-dessous selon l'action désinfectante souhaitée.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide limpide incolore

pH : <2

Densité : 1,04 - 1,06

CONDITIONNEMENT

771707B Carton de 2 bidons de 5 L

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stocker à l'abri du gel.



Sécurité selon FDS; La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

Produit biocide TP 4

Substances actives biocides : chlorure de didecylidiméthyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 27g/kg, propane-2-ol, CAS : 67-63-0, 10,8 g/kg.

Date limite d'utilisation optimale : 24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 0 800 300 560 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)
Usage réservé aux utilisateurs professionnels



0 800 300 560 Service & appel gratuits

Fiche technique et fiche de sécurité disponibles sur : www.heegeo.fr
HEEGEO 10 rue Louis Rodas 19100 Brive-la-Gaillarde